

COMMUNE DEUX RIVIERES

Le **DEUX MAI DEUX MIL DIX-SEPT à 19 H 30**, le Conseil Municipal convoqué le 26 avril 2017 s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Madame Colette LERMAN, Maire de Cravant.

Conseillers en exercice : 25	Absents : 2	Procuration : 1
Maire :	Colette LERMAN	
Adjoints :	Alain GODARD, Laurent GAUSSENS, Michèle BARY, Alain MION, George BASSAN, Dominique TILMANT, Hubert LEVEQUE	
Conseillers :	Fabien MONCOMBLE, André GUEDON, Bruno GUEUX, Monique LAGARDE, Luc LANDRIER, Sylvain LEHOUSSEL, Jean-François SILVAN, Gérard BERTHIER, Annie LAGARDE, Valérie LEGRAND, Jean-Pierre CASSEGRAIN, Véronique PLANCHAIS, Déborah HERVE, Dominique SAVARY, Stéphane GUILLIER, Laurette NICOLLE, Dominique CHARLOT	
Excusés :	Pouvoir de Mr André GUEDON à Mme Monique LAGARDE	
Absents excusés :	Mme Annie LAGARDE et Mr Jean-Pierre CASSEGRAIN	
Secrétaire :	Mr Hubert LEVEQUE	

====<<>>====

Approbation du dernier compte rendu

1- VALIDATION ARRET PLU D'ACCOLAY

Ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil afin de prendre en compte les différentes remarques.

2- VOTE DE L'AVENANT AU PLU DE CRAVANT

Il a été pris en compte le travail effectué sur le PLU par le cabinet CDHU avec la précédente mandature. En revanche, nous avons dû revoir complètement ce travail effectué en raison de nouvelles dispositions contenues dans la loi ALUR du 27 mars 2014. De plus, un certain nombre de paramètres ont dû être revus comme l'évolution démographique, ce qui a modifié sensiblement le document original d'où cet avenant n° 2 de 7 920.00 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

VOTE l'avenant n° 2 au marché d'élaboration du PLU de Cravant pour 7 920.00 € HT.

3- CREATION DE DEUX POSTES POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

La création de poste pour accroissement d'activité au secrétariat de mairie sera substituée à celle créée par délibération n° 83 du 6 avril 2017 compte tenu de l'indisponibilité de la personne prévue à ce poste.

Vu l'article 3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de la réorganisation des services et du surcroît de travail dans l'attente des formalités de recrutement d'un titulaire à temps complet au secrétariat de mairie, il revient de recruter un adjoint administratif,

Considérant le surcroît de travail saisonnier durant la période d'ouverture du camping d'Accolay, il convient de recruter un adjoint technique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- la création d'un emploi non permanent au grade d'adjoint administratif pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet de 15 heures hebdomadaires pour une durée maximale de 12 mois, dans les conditions prévues à l'article 3-1° de la loi n°84-53. La rémunération de l'agent sera fixée par référence à l'indice brut du 1^{er} échelon de son grade de recrutement de catégorie C à compter du 15 mai 2017.
- la création d'un emploi non permanent au grade d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet de 26 heures hebdomadaires en mai, juin et septembre 2017 et de 10 heures hebdomadaires en juillet et août 2017, dans les conditions prévues à l'article 3-1° de la loi n° 84-53. La rémunération de l'agent sera fixée par référence à l'indice brut du 1^{er} échelon de son grade de recrutement de catégorie C.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

4- CREATION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE

Compte tenu qu'un agent peut bénéficier d'un avancement de grade à l'ancienneté, il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juin 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juin 2017.

5- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Compte tenu qu'un agent peut bénéficier d'un avancement de grade à l'ancienneté, il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juin 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juin 2017.

6- POSE DE GRILLES DE PROTECTION AU LAVOIR PLACE DU DONJON

De façon récurrente, des déchets sont déposés par des personnes indélicates dans le lavoir place du Donjon. Egalement des dégradations ont lieu régulièrement dans ce même lieu, nécessitant de nombreuses interventions des agents techniques. Plusieurs communes (Vermenton, Préhy...), pour éviter ces problèmes, ont mis en place des grilles fermant ainsi les lavoirs en permettant de voir l'intérieur.

Plusieurs conseillers y sont défavorables estimant que la pose de grilles ne ferait que déplacer le problème du dépôt sauvage de déchets vers un autre lieu. Un autre conseiller demande de reporter ce point, à la prochaine séance du conseil municipal, dans l'attente de pouvoir confondre les responsables qui laissent ces déchets.

7- MOTION POUR CONSERVATION DU NOM DES COMMUNES HISTORIQUES

Par délibération, le conseil municipal de Deux Rivières, à l'unanimité, VOTE une motion afin de faire figurer le nom des communes historiques ACCOLAY et CRAVANT, tel que cette disposition figure dans l'arrêté préfectoral de création de la commune Deux Rivières, en particulier dans les adresses postales, et notamment dans les courriers et documents émanant des administrations (services fiscaux par exemple).

8- QUESTIONS DIVERSES

Coordination des cérémonies commémoratives (8 mai, 18 juin, ...) : Il est proposé de commémorer le 8 mai à 10 H 45 à Cravant et à 17 H 30 à Accolay et le 11 novembre le matin à Accolay et à 15 H à Cravant et à 15 H 30 à Chevilly pour ceux qui veulent participer aux 2 cérémonies.

Pour le 18 juin, il est uniquement commémoré à Cravant, seul problème pour cette année, il tombe le jour du 2^{ème} tour des élections législatives.

Filets de football : Les jeunes réclament des filets de football. Nous allons nous rapprocher du FSE qui en aurait acheté il y a quelques années.

Derrière les buts, il serait nécessaire de réparer les trous afin d'éviter qu'un ballon soit projeté sur un enfant. Mr Gueux fait part d'une demande d'un administré d'un terrain de boules sur Cravant. Les promenades Saint Jean et Saint Nicolas semblent adaptées aux jeux de boules.

Prochain conseil : jeudi 8 juin 2017

Inscriptions à l'Ecole : La commission se réunira prochainement afin d'étudier les demandes de dérogation.

Miroir de voirie : Laurette Nicolle demande s'il est possible de nettoyer le miroir de la route de Lyon où il n'y a plus aucune visibilité.

Stationnement : Un problème récurrent de stationnement persiste rue d'Orléans entre O'Jouvence et la mairie. Le conseil propose de poser une jardinière sur l'emplacement où figure déjà un marquage au sol pour empêcher le stationnement.

Vide-grenier de l'Amicale des Pompiers : Mr Moncomble remercie 100Limites pour le prêt des barrières et la commune pour celui du camion. Le vide-grenier a été un succès et les commerçants sont satisfaits.

Chantier jeunes : Mme Legrand informe les élus d'Accolay du chantier jeunes pour les 14-18 ans qui consiste à 5 demi-journées d'ateliers éducatifs en juillet. La même formule pourrait être développée pour les jeunes d'Accolay.

Réunion Opération Tranquillité Seniors : jeudi 18 mai 2017 à 14 H 30 à la salle polyvalente



La séance est levée à 21 heures.
Le Maire,

C. Chauvaud